

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 21/01/2025

ID : 074-217400704-20250114-D2025_01-D



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 01

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	20

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 janvier 2025

**OBJET : AVENANT N° 2 AU
MARCHÉ DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE POUR LA
DÉCONSTRUCTION -
RECONSTRUCTION DE LA BASE
NAUTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
CHANTELOT C. PLEYNET J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE
FREIXENET M. CHEVRON F. DIANA C.
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU
S. CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : STUBERT B. CORNU C.
QUERNEC GARIN C.**

Est élue secrétaire de la séance : ZANNI F.

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 1^{er} août 2022 avec le groupement WMA/MAPELLI/EDS/ARBORESCENCE/BRIERE/BIGBANG pour la déconstruction/reconstruction de la base nautique.

Madame le maire présente un avenant ayant pour objet une nouvelle répartition des honoraires pour les phases DET (direction de l'exécution des travaux) et AOR (assistance aux opérations de réception). Une partie des missions confiées à W / M Architectes est transférée à l'économiste Orlando MAPELLI selon le tableau ci-dessous :

W / M Architectes			Orlando MAPELLI	
DET – Répartition initiale	48 810,40 €	74,8 %	0,00 €	0 %
DET - Nouvelle répartition	16 270,40 €	24,9 %	32 540,00 €	49,8 %
AOR – Répartition initiale	9 146,00 €	67,3 %	0,00 €	0 %
AOR – Nouvelle répartition	3 050,00 €	22,4 %	6 096,00 €	44,8 %

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 21/01/2025

ID : 074-217400704-20250114-D2025_01-



Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° D 2022 – 60 en date du 12 juillet 2022 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé le 1^{er} août 2022 avec le groupement WMA/MAPELLI/EDS/ARBORESCENCE/BRIERE/BIGBANG,

Vu l'avenant n° 1 portant changement d'adresse et de SIRET du maître d'œuvre WMA.

Considérant la nécessité de signer un avenant afin de prendre en compte la nouvelle répartition des honoraires pour les phases DET et AOR,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de la déconstruction/reconstruction de la base nautique.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Françoise ZANNI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Zanni".

Le maire

Pascale MORIAUD

